

il s'est permis une autre licence quelques vers plus haut :
Terrasque tractusque maris cœlumque profundum ; v. 51.

Il était si facile d'écrire, et alors tout allait de soi :
Et terras tractusque maris cœlumque profundum.

A côté de ces licences poétiques, ou si l'on veut de ces archaïsmes, notons une ellipse digne de remarque : le second *incipit*, *parve puer* renferme implicitement l'idée *risu tuo cognoscere matrem* ; et si l'on veut bien suivre la pensée de l'auteur, on restera convaincu, comme nous, que *non risère parentes* qui suit, est une expression elliptique pour *risu non cognovère* ; rien n'est plus naturel que ce langage ; tout s'enchaîne et s'explique ; j'espère que ces remarques de détail, qui en définitive s'appuient sur l'autorité de Quintilien, entraîneront enfin la conviction dans l'esprit du lecteur attentif.

Citons ici un des traducteurs qui a le plus approfondi cette question en sage critique : « Il est inconcevable, dit-il, que dans un passage sur lequel Quintilien, craignant apparemment les corrections téméraires (25) de quelque grammairien futur, a fait cette note, il est, dis-je, bien inconcevable que quelques grammairiens l'aient emporté sur l'autorité de Quintilien, et surtout de Quintilien copiant le manuscrit au-

Virgilio annuerunt gaudentes rure camænæ. *Horat.*

Ut genus audierunt, animos pater agnitus auget. *Ovid.*

Nec cithara, intonsæ profueruntque comæ. *Tibul.*

Nec tua defuerunt verba, Thalasse, tibi. *Mart.*

(25) Je doute fort que le lecteur soit bien satisfait de la singulière note que voici : « Le mot *parentes* se rapporte à *deus* et à *dea*, selon moi... — Dans la leçon que j'adopte, la figure de Quintilien est conservée ; mais je l'applique au mot *parentes* que je traduis par *mère*. » (Lauwercyngs, *Bucolig. de Virg.*, 1831.) La première remarque appartient à Politien et à Turnèbe ; mais je ne sache pas que personne veuille revendiquer la seconde.